

Plan de suivi de l'installation – Régime enregistrement

⇒ Date de mise en service :

Equipements	Article de l'AM du 12 Aout 2010	Fréquence de vérification	Par qui	Remarques	Date des vérifications et contrôles			
					Année N	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Système de détection et d'extinction	Art 22	Semestrielle						
Matériel de sécurité	Art 23 27	Périodique	Exploitant ou autre					
Dispositif de mesure de la quantité de biogaz produit	Art 35	1 fois par an	Organisme compétent					
Pollution rejetée	Art 45	1 fois par an	Exploitant	Non concerné				
		Tous les 3 ans	Organisme agréé					
Analyseur en ligne CH4 / H2S	Art 48	Contrôle : 1 fois par an	Organisme extérieur					
		Etalonnage : tous les 3 ans						
Emissions sonores	Art 50	Première mesure pendant la première année d'exploitation Tous les 3 ans						

Annexe 14 - Plan de suivi de l'installation

1/1



Développement de projets et construction clé en main d'unités de méthanisation en France et à l'international



Siège

52 rue Paul Vaillant Couturier
92240 MALAKOFF

Tél : +33 (0)1 57 21 34 70
Mail : info@naskeo.com

Agence de Nantes

14 rue Gutenberg – ZAC de la Bouvrie
44340 BOUGUENAIS

Tél : +33 (0)2 49 09 84 00
Site internet : www.naskeo.com

Laboratoire

HBE, 60 rue Nicolas Leblanc
11100 NARBONNE

Tél : +33 (0)4 68 46 64 39
Fax : +33 (0)4 68 42 51 60